

Parc amazonien de Guyane

Objectif 02-1: Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels

[...]

SOUS-OBJECTIF II-1-2: Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales

[...]

- Mesure coeur CII-1-2-3 Améliorer ou créer des lieux de découverte du patrimoine culturel

Selon les initiatives, qui peuvent être portées par divers acteurs, l'établissement public du Parc amazonien de Guyane peut apporter son soutien (technique, financier, administratif...) à la création ou à l'aménagement de lieux qui permettent de découvrir le patrimoine culturel (aménagement de sites, écomusées ...).

Rôle de l'EPPAG : partenaire ou assistant à maîtrise d'ouvrage à la demande des structures porteuses.

Pilotes et partenaires identifiés : DAC, DJSCS, musées, Inrap, communes, représentants des autorités coutumières, associations culturelles ou de développement, associations d'insertion, Département, Région, Fondation du patrimoine, PNRG.

[...]

Page 115 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2930

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 11:24